



## **Évaluations d'école : audience intersyndicale / ministère et CEE**

### **Mercredi 13 décembre 2023**

Suite à sa demande en urgence, l'intersyndicale a été reçue au Ministère de l'Education nationale. Etaient présent.es :

- La conseillère sociale et la conseillère pédagogique auprès du Ministre
- Le secrétaire général et un expert du Conseil d'Evaluation de l'Ecole

**Les organisations syndicales FSU-SNUipp, SNUDI-FO, CGT Educ'action, SUD éducation et SNALC ont unanimement rappelé leur opposition aux évaluations d'école, dispositif inutile et chronophage, en soulignant les points suivants.**

- Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la loi Blanquer dite "pour une école de la confiance", qui a été combattue par l'ensemble de la communauté éducative.
- Il est demandé aux équipes de s'auto évaluer alors que la réalité vécue dans les écoles n'a jamais été aussi complexe : dégradation des conditions de travail, suppressions massives de postes, difficultés de remplacement, déficit de formation, non application de nombreuses notifications MDPH...
- La mise en œuvre s'effectue de façon contrainte par la hiérarchie, sans temps dédié : les 108h débordent déjà, la 2ème journée de pré-rentree est déjà utilisée, les animations pédagogiques doivent rester un temps de formation...
- Un impact particulièrement lourd pour la direction d'école, qui n'a pas le temps, alors que tout le monde s'accorde au contraire sur le constat de surcharge et la nécessité d'allègement des tâches. Contrairement au diagnostic du projet d'école qui est un travail collectif de la responsabilité du conseil des maitres-ses, la rédaction d'un rapport d'auto-évaluation n'entre pas dans les missions des directeur-trices.
- Ces évaluations d'école sont vécues comme des inspections d'équipe, voire individuelles.
- La plupart du temps, le diagnostic posé par l'équipe et les leviers identifiés se heurtent à un manque de moyens pour l'école (effectifs, RASED, AESH, formation...).
- Les équipes d'écoles demandent du temps pour travailler ensemble et analyser le fonctionnement de l'école. Le projet d'école doit être le résultat d'un travail collectif, mais pas d'une évaluation qui dépossède les enseignant.es de leur métier.

**Les organisations syndicales FSU-SNUipp, SNUDI-FO, CGT Educ'action, SUD éducation et SNALC ont réaffirmé leur demande immédiate que les évaluations d'école s'effectuent uniquement sur la base du volontariat, sans aucune pression.**

Les représentantes du Ministre ont rappelé le cadre légal et réglementaire qui, selon elles, ne permet pas de rendre ces évaluations facultatives.

Le ministère admet que “Les évaluations d’école percutent le quotidien des écoles” et reconnaît l’aspect chronophage mais propose de prendre sur les 108 heures et de “lisser ce temps sur les 5 ans”,

Le conseil d’évaluation de l’école indique qu’après une première année de généralisation, des rapports d’autoévaluation intéressants et de qualité lui parviennent, permettant des analyses constructives, dans l’intérêt des élèves.

Le ministère comme le CEE ont montré une méconnaissance du quotidien des écoles, des obligations réglementaires de service des enseignants et des besoins des équipes.

**Les organisations syndicales FSU-SNUipp, SNUDI-FO, CGT Educ’action, SUD éducation et SNALC ont rappelé leur exigence que les évaluations d’école s’organisent sur la base du volontariat, en cohérence avec le cadre posé par le CEE : “*L’adhésion de l’ensemble de la communauté éducative [...] à la démarche d’évaluation de l’école est une condition de réussite en même temps qu’un objectif.*” Il s’agit d’une décision du Ministre car la réglementation actuelle le permet tout à fait, les modalités d’organisation ne relevant pas d’une loi ou d’un décret.**

Les organisations syndicales ont par ailleurs demandé des réponses précises et rapides au Ministre, notamment sur la question du temps (sachant que les 108h explosent).